CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 1er mars 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 1^{er} mars 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire

Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
Madame Karo Poirier Conseillère
Monsieur Jean-Paul Cousineau Conseiller
Monsieur Denis Lacroix Conseiller

Sont absents: Monsieur André Patry Conseiller

Madame Michelyne Bélair Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-03-01-044

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance ordinaire du 11 janvier 2010
 - B-Séance ordinaire du 1er février 2010
- 4. Période de questions
- 5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
- 6. Rapport du maire
- 7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2010
 - 7.2 Hygiène
 - 7.3 Voirie
- 8. Rapport du CCU
- 9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

- C- Approbation de la liste des comptes à payer
- 10. Sécurité incendie

Α-

- 11. AREV
- 12. Fête de l'eau de Pâques
 - A- Amélioration du Centre Quatre-Saisons
 - B- Utilisation du logo municipal
- Demande d'appui Réouverture du département d'obstétrique du CSSSVG
- 14. Présentation du projet de règlement numéro 237 relatif au traitement des élus municipaux.
- 15. R.I.A.M. Haute-Gatineau Règlement d'emprunt n° 2010-001 Information
- 16. Campagne de vente de plants de lilas
- 17. Aménagement floraux Paniers suspendus
- 18. Cueillette des matières recyclables modification septembre 2010
- 19. Programme de ski et planche de la Haute-Gatineau
- 20. Appel d'offres contrat d'entretien des chemins d'été (#2010-04)
- 21. Contrat d'entretien du gazon
- 22. Correspondance
- 23. Varia
 - A- Formation usine de pompage (aqueduc)
 - B- Formation en voirie
 - C- Coop de solidarité de la Forêt de l'Aigle
 - D- Quai public au lac des 31 Milles
- 24. Période de questions
- 25. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Séance ordinaire du 11 janvier 2010

M.B. 2010-03-01-045

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Séance ordinaire du 1er février 2010

M.B. 2010-03-01-046

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010, tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

Rapport du Comité des loisirs

Note au procès-verbal

La vice-présidente du Comité des loisirs de Bouchette explique entre autre le rapport de l'année 2009 en ce qui concerne le détail des dépenses payées à même la subvention octroyée par la municipalité au comité des loisirs.

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2010-03-01-047

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirer, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 28 février 2010, pour un montant de 1396.27\$.

Adoptée à l'unanimité

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de février 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2010

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de février 2010 sont déposées.

- 7.2 Hygiène
- 7.3 Voirie
- 8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun virement de crédits.

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-03-01-048

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2010 pour un montant total de 88323.01\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-03-01-049

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2010 pour un montant de 11511.72\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

- 10. Sécurité incendie
- 11. **AREV**
- 12. Fête de l'eau de Pâques
- A- Amélioration du Centre Quatre-Saisons

Note au procès-verbal

Des discussions auront lieu avec le Comité des loisirs de Bouchette en ce qui concerne ce sujet.

B- Utilisation du logo municipal

M.B. 2010-03-01-050

Considérant la demande du coordonnateur de l'organisation de la Fête de l'eau de Pâques, monsieur Marc Saumure;

Considérant que cette demande vise l'utilisation du logo municipal pour la fabrication de macarons qui seront par la suite vendus au profit de cette fête;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu que le conseil municipal permette au comité organisateur de la Fête de l'eau de Pâques 2010 d'utiliser le logo municipal pour la fabrication de macarons à l'occasion de cette fête, macarons qui seront mis en vente au public.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Des recherches seront effectuées afin d'obtenir les informations nécessaires pour la fabrication d'épinglettes sous la forme du logo municipal.

13. Demande d'appui – Réouverture du département d'obstétrique du CSSSVG

M.B. 2010-03-01-051

Considérant la résolution n° 2009-12-233 adoptée par la Ville de Maniwaki demandant la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki (CHM);

Considérant que le CHM est le seul hôpital desservant le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

Considérant que la MRCVG compte une population permanente d'environ 22000 personnes dans 17 municipalités, plus deux communautés autochtones, plus une population d'environ 20000 villégiateurs;

Considérant que le service d'obstétrique est un service indispensable au point de vue des services de première ligne à offrir à une population donnée au Québec:

Considérant la mission du ministère de la Santé du Québec de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien être des Québécoises et des Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et des services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

Considérant le besoin urgent de rétablir l'ensemble des services indispensables à la survie et au développement de la communauté de Maniwaki et de la MRCVG;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'appuyer la Ville de Maniwaki dans ses démarches auprès du Centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau, de la régie de la Santé de l'Outaouais et du ministère de la Santé et des services Sociaux pour qu'ensemble, ils prennent la décision de procéder à la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

14. Présentation du projet de règlement numéro 237, relatif au traitement des élus municipaux

Sujet reporté à une prochaine séance de conseil.

M.B. 2010-03-01-052

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu qu'un comité de travail soit formé pour ce sujet. Le comité sera composé du maire Réjean Major, des conseillers André Patry, Michelyne Bélair, Yvon Pelletier, Karo Poirier et Jean-Paul Cousineau et de la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

15. RIAM - Haute-Gatineau - Règlement d'emprunt no 2010-001-Information

Note au procès-verbal

Règlement d'emprunt de 4.5 millions a été adopté par la RIAM en vue de travaux de réfection de la piste, des travaux de drainage de même que la construction d'un hangar.

16. Campagne de vente de plants de lilas

M.B. 2010-03-01-053

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu de procéder à l'acquisition de 100 plants de lilas et de les offrir aux contribuables de la municipalité de Bouchette pour une somme représentant la moitié du coût d'acquisition, incluant les frais de transports. Cette dépense sera imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

17. Aménagements floraux - Paniers suspendus

M.B. 2010-03-01-054

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Jean-Paul Cousineau, il est résolu d'autoriser l'acquisition de paniers suspendus pour une somme maximale de 1200\$. Les conseillers responsables de ce projet sont : Yvon Pelletier et Karo Poirier. Cette dépense sera imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

18. Cueillette des matières recyclables - modification septembre 2010

M.B. 2010-03-01-055

Considérant qu'une cueillette est manquante dans le devis du contrat de cueillette des matières recyclables et ce pour le mois de septembre 2010;

Considérant que le paiement du contrat de cueillette des matières recyclables est émis selon le nombre de cueillettes effectuées;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale Claudia Lacroix à émettre le chèque pour le mois de septembre 2010 en fonction du nombre réel de cueillettes effectuées pour ce mois.

Adoptée à l'unanimité

19. Programme de ski et planche de la Haute-Gatineau

Plus informations nous parviendront, la décision concernant cette question est donc reportée.

20. Appel d'offres contrat d'entretien des chemins d'été (#2010-04)

M.B. 2010-03-01-056

Considérant que le contrat d'entretien des chemins d'été s'est terminé en 2009:

Considérant que le conseil désire retourner en demande de prix et ce, pour une année seulement, soit pour l'année 2010;

Considérant la rencontre de travail tenue par le comité formé pour la vérification du devis pour ledit contrat;

Considérant le devis corrigé que la directrice générale a déposé;

Considérant que les membres du conseil ont décidé de procéder par un appel d'offres par invitation écrite pour ce contrat;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite pour le contrat d'entretien des chemins d'été pour l'année 2010 selon le devis déposé et ce auprès des soumissionnaires suivants ou leurs entreprises respectives :

Monsieur Norbert Lefebvre Monsieur Normand Garneau Monsieur Michel Lacroix Monsieur Rhéo Galipeau Monsieur Steve Lefebvre.

Une soirée d'information pour les soumissionnaires invités se tiendra le jeudi 4 mars 2010 à 19h à la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

21. Contrat d'entretien du gazon

M.B. 2010-03-01-057

Considérant que le contrat d'entretien du gazon est terminé depuis le 15 octobre 2009;

Considérant que ce contrat est d'un montant inférieur à 25000\$;

Considérant qu'un contrat de moins de 25000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant que les membres du conseil désirent vérifier auprès de l'entrepreneur qui avait obtenu le dernier contrat si ce dernier serait intéressé à exécuter le même travail;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir un prix auprès de Monsieur Pierre Parisien pour l'exécution du contrat d'entretien du gazon et ce, pour une durée de 2 ans avec en option une troisième année. Il est de plus résolu de lui demander un prix séparément pour les aménagements floraux.

Adoptée à l'unanimité

22. Correspondance

22.1 Connexion Fibre Picanoc – Demande d'appui pour une aide financière

M.B. 2010-03-01-058

Considérant que Connexion Fibre Picanoc veut poursuivre le déploiement de Internet haute vitesse sans fil sur les territoires des MRC Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau:

Considérant l'importance des gouvernements provinciaux et fédéraux de s'impliquer financièrement en région;

Considérant qu'une demande de financement sera envoyée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées »;

Considérant que cette phase du projet prévoit le déploiement de 30 nouvelles cellules/tours sur le territoire des deux MRC;

Considérant que le coût de cette phase du projet sera d'un montant de 900000\$;

Considérant que le programme du MAMROT peut financer 66% du coût total du projet;

Considérant que Connexion Fibre Picanoc financera la portion non subventionnée soit 33% du coût total du projet;

Considérant que le ministère demande l'appui de chaque conseil municipal des MRC concernées pour présenter la demande de financement;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'appuyer Connexion Fibre Picanoc dans le déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire des 35 municipalités des MRC Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau, de permettre de déposer la demande d'aide financière et de convenir d'un protocole entre le ministère responsable et Connexion Fibre Picanoc.

Adoptée à l'unanimité

22.2 Réseau Picanoc.net inc. - Ajout d'une tour

Note au procès-verbal

Les élus demandent que certaines vérifications soient effectuées avant qu'ils émettent une décision en ce qui concerne cette demande d'utiliser un terrain municipal pour la construction d'une tour autoportante plus haute que celle utilisée présentement afin de couvrir une plus grande portion de la municipalité avec le service Internet haute vitesse.

22.3 Demande de OPP de Bouchette

Note au procès-verbal

Demande référée au comité des dons de la municipalité.

23. Varia

A- Formation usine de pompage (aqueduc)

M.B. 2010-03-01-059

Considérant qu'en vertu du l'article 44 du règlement sur la qualité de l'eau potable, tous les devoirs reliés à l'opération et au suivi du fonctionnement d'une installation de captage, de traitement ou de distribution d'eau destinée à la consommation humaine doivent être exécutés par une personne reconnue compétente;

Considérant que présentement une seule personne, soit l'inspecteur municipal Richard Carle, est en voie d'être reconnue comme une personne compétente;

Considérant qu'en l'absence de cette personne, aucun autre employé n'est autorisé à exécuter des tâches reliées à l'aqueduc;

Considérant que les membres du conseil désirent qu'une deuxième personne soit formée pour être reconnue comme une personne compétente au sens du règlement sur la qualité de l'eau potable;

Considérant la vérification effectuée par le maire auprès de Stéphane Patry;

Considérant qu'un cours de formation se prépare prochainement dans la région de Gatineau;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Paul Cousineau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'inscription de Stéphane Patry dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les réseaux municipaux. Les dépenses reliées à cette formation seront imputées au poste « Formation eau potable » (02-412-00-454).

Adoptée à l'unanimité

B- Formation en voirie

Sujet reporté.

C- Coop de solidarité de la Forêt de l'Aigle

Sujet reporté.

D- Quai public au lac des 31 Milles

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne la rampe de mise à l'eau et l'utilisation du stationnement au quai public au lac des 31 Milles.

Installation de barricades pour indiquer que l'accès au lac est fermé Installer une indication « À vos risques »

Déneigement de la rampe en période hivernale

Frais de stationnement à facturer aux utilisateurs.

24. Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Valve d'entrée d'eau

25. Levée de la séance

M.B. 2010-03-01-060

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 22h10.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major	Claudia Lacroix
Maire	Directrice générale Secrétaire-trésorière